

Sommaire de la police d'assurance du RAMU

Aperçu des frais admissibles

Le RAMU rembourse jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ CA par année une personne assurée qui engage des frais admissibles pour des services de santé et des traitements médicaux, notamment les frais ci-dessous.

Ces traitements incluent :

- les examens gynécologiques ;
- le diagnostic et le traitement d'une maladie ou d'une blessure ;
- la chirurgie à la suite d'une blessure – incluant l'anesthésie – et
- les soins d'obstétrique (y compris les soins prénatals et postnatals), même si la grossesse a commencé avant l'arrivée en Ontario

Pour des renseignements additionnels, veuillez consulter le site Internet du [RAMU](#). Pour toute question, veuillez vous adresser à la [compagnie d'assurance-vie Sun Life du Canada](#).

Aperçu des frais non admissibles

Les frais non admissibles au RAMU incluent :

- les médicaments prescrits* ;
- les examens de la vue courants pour les personnes âgées entre 20 et 65 ans* ;
- les traitements de physiothérapie ;
- les lunettes, les montures et les lentilles cornéennes;
- les soins dentaires* ;
- les traitements d'acupuncture;
- les traitements de chiropractie ;
- les tests et les examens médicaux requis par un tiers ou dans le cadre des démarches d'immigration ;
- la chirurgie esthétique ;

- la préparation de rapports, de dossiers, de certificats et de communiqués
- les services qui ne sont pas pris en charge actuellement par le RAMU ;

* La plupart des étudiant.e.s cotisent automatiquement à une « police d'assurance santé supplémentaire » qui rembourse possiblement les frais de plusieurs des services et traitements mentionnés ci-dessus.

Assurance santé supplémentaire

Une police d'assurance santé supplémentaire vous offre une protection supplémentaire pour certains services qui ne sont pas remboursés par le RAMU (ou le RAMO). Il n'y a pas de chevauchement entre le RAMU et la police supplémentaire. Il est fort probable que vous contribuiez à une police d'assurance santé supplémentaire, que vous soyez aux études de premier, deuxième, ou troisième cycle, ou que vous soyez un.e étudiant.e domestique ou international.e. Les primes de ce plan vous seront automatiquement facturées par l'entremise de votre compte étudiant.